

Livret de présentation
de
l'école de Périgné



Année scolaire 2021-2022

Les contacts

Ecole primaire de Périgné

9 route de Bessac

79 170 PERIGNE

05 49 07 10 05

Jour de décharge de direction : le jeudi

ce.0790111S@ac-poitiers.fr

<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/perigne/>



Inspectrice de l'Education Nationale

Mme Corinne LAMBIN 05 16 52 69 54 (secrétariat)

Psychologue scolaire

Mme GAZEAU 05 49 07 28 09

Centre Médico-scolaire

05 49 29 09 11

PMI

Docteur DUVOU -ETCHEBANE 05 49 27 02 28

Association de parents d'élèves

APE Périgné – M. Mounoussamy

Mairie de Périgné

05 49 07 10 14

mairie.perigne@wanadoo.fr

<https://lapagelocale.fr/79170-perigne>

Le fonctionnement de l'école

Horaires de l'école :

L'école est ouverte :

- Le matin de 9h à 12h, du lundi au vendredi.
- L'après-midi de 13h30 à 16h ou de 13h30 à 16h30 :

L'après-midi comprend les APS (Activités Péri Scolaires) deux fois par semaine : le mardi et le vendredi, selon des horaires décalés en fonction des classes.

Horaires de classe de l'après-midi :

- pour les classes de PS/MS/GS et CE1/CE2 : de 13h30 à 16h les lundis et jeudis et de 14h30 à 16h30 les mardis et vendredis.
- pour les classes de CP/CE1 et CM1/CM2 : de 13h30 à 16h les lundis et jeudis, de 13h30 à 15h30 les mardis et vendredis.
- pour la classe de CM1/CM2 : de 13h30 à 16h les lundis et jeudis, de 13h30 à 15h30 le mardi et le vendredi.

L'accueil du matin se fait à partir de 8h50.

L'accueil de l'après-midi se fait à partir de 13h20 (ou 14h20 pour les deux classes qui reprennent à 14h30 le mardi et le vendredi).

Horaires de l'école de Périgné
Année 2021/2022

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
LE MATIN					
Maternelle et élémentaire	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h
L'APRES-MIDI					
classes de PS MS GS CE1 CE2	13h30 - 16h	14h30 - 16h30		13h30 - 16h	14h30 - 16h30
classes de CP CE1 CM1 CM2	13h30 - 16h	13h30 - 15h30		13h30 - 16h	13h30 - 15h30

APS : activités périscolaires

Maternelle et CE1 / CE2 : le mardi et le vendredi de 13h30 à 14h30

CP CE1 et CM1 CM2 : le mardi et le vendredi de 15h30 à 16h30

APC : Aide Pédagogique Complémentaire

Lundi et jeudi : 16h 16h30

Autres temps d'enseignements :

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) sont des temps proposés à certains élèves par les enseignants selon leurs besoins. Ils ont lieu le lundi et le jeudi de 16h à 16h30. Une autorisation est demandée aux parents avant le démarrage des APC.

Les services de garderie et de restauration

La garderie est ouverte :

- Les matins de 7h30 à 8h50
- Les après-midis de 16h30 à 18h45
- Le mercredi midi de 12h à 12h30

Merci de respecter
les horaires de
garderie,
notamment le soir.

Une *garderie gratuite* est prévue de 16h à 16h30 dans la cour de l'école les lundis et jeudis et de 12h à 12h30 le mercredi midi. Un bus part de l'école à 12h15 le mercredi et emmène les enfants inscrits au centre de loisirs à Brioux.

- Pour les élèves qui vont en garderie, le goûter est fourni par la municipalité à partir de 16h30.

Conditions d'admission : seuls les enfants inscrits auprès de la mairie peuvent accéder à la garderie (payante).

La restauration scolaire

- Les repas sont préparés par deux agents communaux. Les repas sont préparés sur place et élaborés en grande partie avec des produits locaux.
- Il n'y a pas de cantine le mercredi.
- Les élèves amènent leur serviette de cantine marquée à leur nom dans une pochette elle-même notée au nom de l'enfant (*hors crise sanitaire*)

Les menus du restaurant scolaire sont affichés chaque semaine sur le panneau d'affichage de l'école et sur le site internet. Ils sont également consultables sur le site internet de la mairie de Périgné .

Le personnel de l'école

La directrice : Emilie CHARLES (décharge de direction : le jeudi)			
Les enseignants des classes			
PS MS GS	CP CE1	CE1 CE2	CM1 CM2
Maïté DEROCHE <i>ATSEM :</i> <i>Muriel MICHAUD</i>	Manuela GUERIN	Emilie CHARLES (lundi, mardi, mercredi) et Anaïs MIALON (jeudi, vendredi et certains mercredis)	Olivier BRAYNAS
Les agents de service : Jacqueline MICHAUD Pascale PERROTIN Nathalie TAPIN Nathalie TACHERON Les agents de restauration : Anaïs LACROIX Adrien HERLEM			

Le règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de l'école (<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/perigne/>) ou en scannant le QR code suivant. A votre demande, une version imprimée pourra vous être donnée.



Ce règlement sera discuté et voté lors du premier conseil d'école. La nouvelle version vous sera alors communiquée.

Le bien-être de l'enfant à l'école

En maternelle, dans le sac :

Vous voudrez bien munir votre enfant d'un petit sac qu'il pourra ouvrir seul et qui contiendra :

- Ce qui lui sert de « Doudou », pour sa sécurité affective
- La tétine s'il en a besoin pour s'endormir lors de la sieste ou pour se rassurer
- Une tenue de rechange complète

La tenue vestimentaire :

Préférez des vêtements et des chaussures peu fragiles, confortables, adaptés aux activités physiques et que l'enfant pourra mettre et enlever facilement seul. **N'oubliez pas de marquer tous les vêtements au nom de l'enfant.**

Une tenue spécifique pour l'E.P.S peut être demandée (chaussures).

Alimentation :

Les élèves des classes élémentaires emmènent une gourde individuelle pour boire en classe, les maternelles un gobelet marqué à leur nom.

La santé de l'enfant

Prévenez au plus vite la directrice et l'enseignant de votre enfant de tout problème spécifique de santé (asthme, diabète, pathologie chronique...). Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place si cela est nécessaire. Aucun médicament ne pourra être donné à votre enfant sauf dans le cadre d'un PAI.

Toute maladie contagieuse devra également être signalée à l'équipe enseignante. Un enfant malade ne peut être accueilli dans de bonnes conditions à l'école. Si l'enseignant constate que votre enfant est souffrant, il vous contactera par téléphone afin que vous veniez le chercher au plus vite.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les parents s'engagent à ne pas emmener leur(s) enfant(s) à l'école si l'enfant ou un membre de sa famille présente des symptômes de cette maladie (fièvre supérieure à 38°C notamment). *Cf article en lien avec le Protocole Sanitaire sur le site de l'école.*

L'assurance

Vous voudrez bien fournir, dès la rentrée, **une attestation d'assurance** mentionnant que votre enfant est assuré aux titres de la responsabilité civile et de l'individuelle « accidents corporels ». Cette assurance nous est obligatoire pour pouvoir emmener vos enfants lors des sorties dépassant la demi-journée de classe.

Le conseil d'école

Au cours du mois d'octobre, vous serez appelés à élire des représentants des parents d'élèves. Ces représentants participeront au conseil d'école. Celui-ci est constitué des enseignants de l'école, de représentants des collectivités locales et de représentants des parents d'élèves. Scannez le QR code suivant pour plus d'explications :



Les principales attributions du conseil d'école sont :

- voter le règlement intérieur
- être informé et donner son avis sur la partie pédagogique du projet d'école
- donner des avis et suggestions sur la vie de l'école et sur son fonctionnement

La coopérative scolaire

Chaque année, nous vous sollicitons pour un don de **15 euros par enfant scolarisé**. Cet argent nous permet de nous inscrire à des dispositifs culturels, sportifs ou scientifiques (entrée aux spectacles de la CUMAV, USEP, Ecole et Cinéma...)

Cela nous évite de vous demander une somme pour les différentes sorties dans l'année. Nous vous remercions de votre compréhension.

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- Etablir un chèque au nom de : « CAE Ecole de Périgné ».
- Possibilité d'établir un chèque global si plusieurs enfants sont scolarisés.
- Possibilité de payer en plusieurs fois réparties sur les trois trimestres

Le calendrier scolaire

Pré-rentrée	Pré-rentrée des enseignants le mercredi 1er septembre 2021
Rentrée scolaire	Rentrée scolaire des élèves le jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint	<ul style="list-style-type: none">• Départ en vacances le vendredi 22 octobre 2021• Reprise des cours le lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël	<ul style="list-style-type: none">• Départ en vacances le vendredi 17 décembre 2021<ul style="list-style-type: none">• Reprise des cours le lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver Zone A	<ul style="list-style-type: none">• Départ en vacances le vendredi 11 février 2022• Reprise des cours le lundi 28 février 2022
Vacances de printemps Zone A	<ul style="list-style-type: none">• Départ en vacances le vendredi 15 avril 2022• Reprise des cours le lundi 2 mai 2022
Pont de l'Ascension	<ul style="list-style-type: none">• Début le mercredi 25 mai 2022 après la classe<ul style="list-style-type: none">• Reprise des cours le lundi 30 mai 2022
Vacances d'Été	<ul style="list-style-type: none">• Départ en vacances le jeudi 7 juillet 2022

Remarque :

- Le lundi de Pentecôte est un jour sans école dit "de solidarité".

*Nous vous souhaitons, à vous et vos enfants, une
excellente année scolaire à Périgné !*